

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-26-0683 du 26/01/2026

Arrêté du 23 janvier 2026

ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT DANS UN EMPLOI DE DIRECTION

Délégation encadrement supérieur et Talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte classement dans un emploi de direction.

Date d'application : 01/02/2026

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT DANS UN EMPLOI DE DIRECTION.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT DANS UN EMPLOI DE DIRECTION



ARRÊTÉ

portant classement dans un emploi de direction

LA MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret du 12 janvier 2026 portant nominations (directions départementales des Finances publiques) ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2020 modifié fixant les modalités de recrutement des emplois de direction de l'État relevant de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 modifié pris pour l'application de l'article 11 du décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu la demande de l'intéressé.

ARRÊTE :

Article premier

Le cadre dont le nom suit est détaché et classé dans un emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques à compter de s dates et selon les modalités indiquées ci-après :

Situation antérieure					Classement dans l'emploi de direction						
Nom	Prénom	Grade administratif	Échelon	Indice majoré	Date d'effet de la nouvelle occurrence	Grade administratif	Niveau	Groupe SE	Échelon	Indice majoré	Ancienneté conservée
TRUTET	David	Responsable de service des Finances publiques en référence au grade transitoire d'AE (niveau II- Groupe IV)	11 ^{ème}	1318	01/02/2026	Responsable de service des Finances publiques en référence au grade transitoire d'AE	II	II	11 ^{ème}	1318	18/09/2025

Article 2

L'éligibilité de la prise en charge des frais de changement de résidence du cadre concerné, doit être appréciée selon le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 précité.

Article 3

L'intéressé dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du Code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de la notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4

La Directrice générale des Finances publiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 23 JANVIER 2026
 POUR LA MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
 L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2^{ÈME} GRADE
 DÉLÉGATION ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFIP
Direction générale des Finances publiques
Directrice de publication : Amélie Verdier
ISSN 2268-0756